



Dossier de presse

Lundi 16 décembre 2024

Conseil municipal du lundi 16 décembre 2024



Réaménagement de Metz : le projet avance pour un cadre de vie amélioré

(37394). AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS : Réaménagement de la place de Metz - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

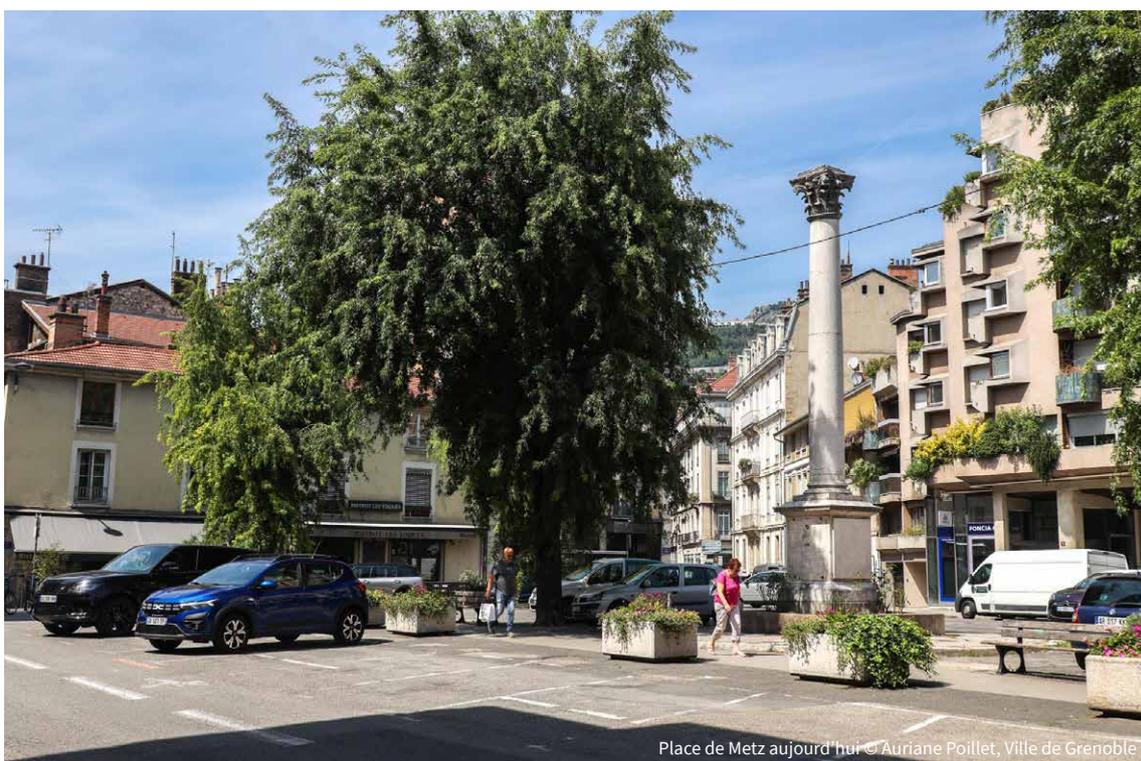
Le projet de réaménagement de la place de Metz avance. Le conseil municipal de ce jour a adopté une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours avec la métropole qui permet à cette dernière de devenir unique responsable des travaux afin d'assurer la cohérence du chantier.

Pour rappel, le projet prévoit :

- la reprise intégrale de l'espace public avec la mise à niveau des trottoirs, de la voirie et le réaménagement du cœur de la place ;
- la pose de pavés en granit et de bordures en calcaire pour la voirie et les trottoirs, avec le maintien d'une circulation motorisée sur les rues Strasbourg, Perrier et Stendhal en zone de rencontre ;
- la végétalisation de la place avec la suppression du stationnement motorisé, la plantation d'arbres (au nombre de 30) et d'arbustes, 630 m² d'espaces verts, et la désimperméabilisation des sols grâce à des espaces de plein terre et des revêtements piétons en pavés granit enherbés et en stabilisé (infiltration de 100% des eaux de pluie). À noter que le stationnement des rues adjacentes passera en zone orange (stationnement de maximum 3 heures, donc avec une forte rotation) pour compenser la perte de stationnement sur la place ;
- la pose de mobiliers d'assise, d'une borne fontaine et d'une borne foraine pour l'organisation d'événements ;
- le maintien des terrasses et d'un bac à verre ;
- la création d'arceaux à vélos et d'aires de livraison ;
- la mise en place d'un nouveau plan de circulation autour de la place avec la piétonisation du nord/ouest de la place et l'inversion du sens de circulation dans la rue Beyle Stendhal, tout en maintenant un accès dans les 2 sens au parking silo de cette même rue ;
- l'amélioration de l'éclairage public.

En bref

- Montant prévisionnel de l'opération : 2,814 millions d'euros TTC dont 50 % financé par la Ville, 46 % par la métropole et 4 % par le Diocèse
- Lancement des travaux : juin 2025



Place de Metz aujourd'hui © Auriane Poillet, Ville de Grenoble

La Ville poursuit son soutien financier à la rénovation des logements sociaux au Village Olympique et à la Villeneuve

(37190). LOGEMENT : Soutien de la Ville de Grenoble aux programmes de rénovation des bailleurs sociaux au Village Olympique et la Villeneuve

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique et conformément à son engagement en faveur de la transition énergétique réaffirmé par le bouclier social et climatique, la Ville soutient les bailleurs sociaux dans leurs opérations de rénovations de leurs parcs de logements.

Concernant la SDH sur le Village Olympique :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain la SDH porte un programme de réhabilitation de l'ensemble de ses 626 logements du Village Olympique. Ces travaux ont pour objet la rénovation thermique des logements pour assurer un confort d'été et d'hiver optimal (label BBC rénovation), l'amélioration du confort des habitant-es, du cadre de vie et de l'attractivité des logements. Au total, 626 logements vont être rénovés et 504 d'entre eux sont déjà en travaux. Les travaux pour les 122 logements restants ont démarré cet automne et doivent durer 2 ans. Conformément à la convention votée ce jour, la Ville va participer à ces travaux à hauteur de 366 000 €, pour un montant total de 10,416 millions d'euros TTC.

Concernant Actis sur Arlequin :

L'opération de réhabilitation du 60 (aile sud) et du 90 galerie de l'Arlequin vise notamment la rénovation thermique des logements (niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat), l'amélioration de l'accessibilité des logements ou encore la rénovation des logements et des parties communes avec un traitement esthétique des façades et la création de halls d'entrée lumineux. Les travaux ont démarré en octobre 2024 et vont se poursuivre jusqu'au deuxième semestre de 2026. Le coût estimatif de l'opération s'élève à 15 414 000 euros TTC, la participation Ville de Grenoble sur cette phase s'élève à 390 298 €.



Rénovation de logements Actis à l'Arlequin © Jean Sebastien Faure, Ville de Grenoble

Grenoble toujours mobilisée pour une ville inclusive et accessible

(36913). ACCESSIBILITÉ : Présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité

Comme les années précédentes, le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité a été présenté au conseil municipal de ce jour. Grenoble est une ville pionnière sur les questions de handicap et d'accessibilité. Elle intègre ces questions dans l'ensemble de ses compétences (emploi municipal, équipements municipaux, services publics, jeunesse, culture, sport...), mène des actions de sensibilisation dans le cadre du mois de l'Accessibilité notamment et apporte son soutien aux associations engagées sur ces questions.

Créée par délibération municipale en 2026, la Commission Communale d'Accessibilité est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle est composée de personnes représentantes de la commune, de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques et plus largement le public grenoblois.

Principales actions menées cette année :

- ▶ Cette année, la Ville s'est dotée d'un **plan municipal de santé** pour la période 2024-2028 dans lequel de nombreuses actions sont consacrées à la détection et la prise en charge du handicap chez les enfants :
 - dont le renforcement du dépistage précoce des pathologies, handicaps, et troubles de développement des enfants ;
 - et la poursuite de l'intégration de tous les enfants dans les structures d'accueil collectif et à l'école grâce à la mise en œuvre du PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la poursuite de l'adaptation des locaux, du matériel pédagogique et de la formation des professionnel-les aux enfants à besoins particuliers, l'accompagnement social des familles, et le déploiement d'une équipe mobile spécialisée dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les crèches.
- ▶ Le **renforcement de l'accessibilité de l'accueil en mairie** avec la mise en place d'ACCEO, qui permet aux personnes sourdes et malentendantes de communier avec la ville depuis chez eux ou en se rendant à l'Hôtel de Ville via la plateforme d'interprétation Acceo en Langue des Signes Française (LSF) ou en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP).
- ▶ L'accompagnement des associations (subvention, locaux, budget participatif) dont la **journée mondiale des Sourd-es** ;
- ▶ La **mise en avant des pratiques handisports et de sports adaptés** à l'occasion du Mois de l'Accessibilité « Jeu(x) et handicaps » et des Jeux Populaires 2024, construits en partenariat avec le monde associatif ;
- ▶ La candidature à l'**Access City Award 2025** ;
- ▶ La Ville poursuit son engagement pour des **pratiques culturelles accessibles** avec la mise à disposition de livres sonores dans les bibliothèques municipales, la proposition de spectacles et de films en audiodescription dans les événements publics (TMG, Ciné Montagne...), la mise en accessibilité des services, des équipements et collections de toutes les bibliothèques de la Ville, les visites guidées au Muséum ou encore la fabrication d'un guide de mise en accessibilité des expositions de la Plateforme.
- ▶ L'adoption en septembre dernier d'une **stratégie du numérique responsable** intégrant les enjeux d'accessibilité et d'inclusion face aux fractures numériques, avec la mise en ligne d'un nouveau site de la Ville 100 % accessible et respectant l'ensemble des critères du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Luis Beltran-Lopez, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité, et Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, Aidant-es, à l'Intergénérationnel, et à l'Inclusion numérique, déclarent :

« Le handicap est encore bien trop souvent source de précarités et objet de discriminations ou de violences. Fidèle à son engagement en faveur du handicap et de l'accessibilité, cette année encore, la Ville a entrepris de nombreuses actions pour mieux inclure et visibiliser les personnes en situation de handicap, avec une attention particulière portée aux enfants et aux aîné-es. Les jeux populaires et le mois de l'accessibilité sur les jeu(x) et le handicap, l'adoption d'une stratégie numérique responsable et inclusif, la mise en place de l'outil ACCEO à l'accueil des services publics et l'adoption d'un plan municipal de santé en faveur de l'accueil et de la détection des handicaps chez les enfants sont autant d'exemples de cet engagement cette année. La Ville maintient ses efforts pour une ville toujours plus inclusive et un égal accès aux droits pour tous les Grenoblois et les Grenobloises. »



Journée sportive et handisportive dans le cadre du Mois de l'Accessibilité 2024. © Mathieu Nigay, Ville de Grenoble

Un budget 2025 pour préparer demain

(37811). FINANCES : Budget primitif 2025 : Vote des taux d'imposition

(37311). FINANCES : Budget primitif 2025 - Budget principal

(37312). FINANCES : Budget primitif 2025 - Budgets annexes

Vous trouverez [ici](#) le dossier de presse distribué lors de la conférence de presse sur les orientations budgétaires de la Ville de Grenoble, le mardi 29 octobre 2024.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Première étape pour la construction de la Grande Bibliothèque !

(37832). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Projet de la grande bibliothèque de Grenoble. Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint

Le plan Bienvenue en bibliothèque issue du Plan lecture 2018-2025, prévoit la construction d'une bibliothèque « tête de réseau ». Dès 2022, la Ville a fait le choix de construire une Grande Bibliothèque sur la place Valentin Haüy, à proximité immédiate de la Bibliothèque d'Études et du Patrimoine.

Ce site, dans l'hyper-centre et au croisement du carrefour Chavant, est accessible au plus grand nombre et permet un rayonnement stratégique sur l'ensemble du territoire grenoblois.

► Plusieurs objectifs à la construction de cette Grande Bibliothèque

- La Grande Bibliothèque contiendra **les services habituels d'une bibliothèque** : une offre documentaire importante pour tous les publics et sur différents supports, un accès à l'information, de la médiation et une programmation culturelle en direction de tous les publics et en particulier des publics jeunes, des familles, des publics en précarité et éloignés de la culture et de la lecture.
- Ce sera aussi **un lieu d'accueil universel** : adapté à la diversité des pratiques des habitant-es et à leurs évolutions, cette nouvelle bibliothèque doit permettre de renforcer la fréquentation spontanée en faisant émerger un lieu attrayant, fédérateur (y compris pour les personnes éloignées du livre) et à taille humaine. Cette bibliothèque accueillera de nouveaux publics, proposera des services et des supports variés, des espaces favorisant différents types d'usage ainsi que des horaires adaptés. Ce sera un véritable lieu de vie et d'échanges adressé à toute la population, familière ou non des pratiques culturelles. Un lieu qui donne aussi une visibilité à l'offre culturelle globale de la Ville de Grenoble. Un lieu convivial qui met au centre de ses missions la possibilité de l'échange, de la rencontre et du collectif : espaces de convivialité et de détente, ateliers, jeux (jeux vidéo et jeux de société...),
- Et enfin, **un équipement d'équilibre**, amené à jouer un rôle de coordination et de soutien du réseau, à héberger tout ou partie des services centraux (direction, services transversaux, unités), à faciliter la logique documentaire, à apporter visibilité et rayonnement à l'ensemble du réseau (par ses actions de communication, sa visibilité, ses actions culturelles, etc.).

► Les travaux prévisionnels

Afin de relier la Grande bibliothèque à la bibliothèque d'étude et du patrimoine (BEP), une liaison physique sera créée, certains espaces de la BEP seront réhabilités et la place Valentin Haüy sera aménagée en un jardin d'agrément.

Le programme de travaux prévoit :

- La construction d'environ 3 125 m² de SU (Surface Urbaine), bâtiment performant et bas carbone au-delà des réglementations en vigueur et imposant une stratégie en faveur du réemploi ;
- Le réaménagement d'une partie des niveaux rez-de-chaussée, un et cinq de la BEP, soit environ 1 175 m² de SDP (Surface de plancher), qui permettra d'accueillir les services internes et connecter la nouvelle construction au hall existant de la BEP ;
- L'aménagement paysager de 4 710 m² sur la place Valentin Haüy en lieu et place du parking de surface et du parking silo existant, la première pièce végétale de la bibliothèque pensée comme un îlot de fraîcheur ;
- La déconstruction du parking silo existant.

La grande bibliothèque accueillera 4 entités fonctionnelles : un plateau d'accueil comprenant différents espaces dont un lieu de restauration et un lieu permettant la mise en œuvre d'une programmation culturelle, deux plateaux documentaires pour environ 100 000 documents, les services internes et les espaces de logistiques.

Le coût prévisionnel des travaux de l'opération est de 18,3 millions d'euros HT. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'État.

Lucille Lheureux, adjointe aux Cultures, déclare :

«C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons voté cette première étape pour la création de la Grande Bibliothèque. Cette bibliothèque ouverte à toutes et tous, proposera en plus des services habituels d'une bibliothèque d'autres usages comme des espaces de convivialité, des jeux de société ou encore des jeux vidéos. Bâtiment écologique au milieu de la place Valentin Haüy réaménagée et végétalisée, complètement ouverte sur la ville, avec des collections importantes de documents, la Grande Bibliothèque sera un des équipements culturels majeur et central de la ville, avec un rayonnement national. »



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Les Archives municipales et métropolitaines se dotent d'un projet scientifique, culturel et éducatif

(37474). ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives municipales et métropolitaines de Grenoble

Les Archives municipales et métropolitaines de Grenoble viennent d'adopter leur projet scientifique, culturel et éducatif, qui vient entériner les évolutions majeures qu'il a connues ces dernières années (professionnalisation, transition numérique et déménagement) et définir une véritable feuille de route pour les prochaines années.

Le service des Archives est commun à la Ville de Grenoble, la métropole, le CCAS et le SMMAG. En juin 2022, les Archives Municipales s'installaient dans un équipement dédié nommé Edith Thomas et situé au 4 rue Auguste Prudhomme. ces archives ont un fonds impressionnant de 8KMS linéaires de documents gérés par une équipe de 13 agents qui, par un effort constant de numérisation, rendent ces fonds de plus en plus accessibles en ligne Ce déménagement a permis de mieux répondre aux besoins scientifiques et techniques du service, de proposer des objectifs culturels et éducatifs ainsi qu'une ouverture à de nouveaux publics.

Un congé d'accueil de l'enfant rallongé de 30 jours pour les agent-es de la Ville

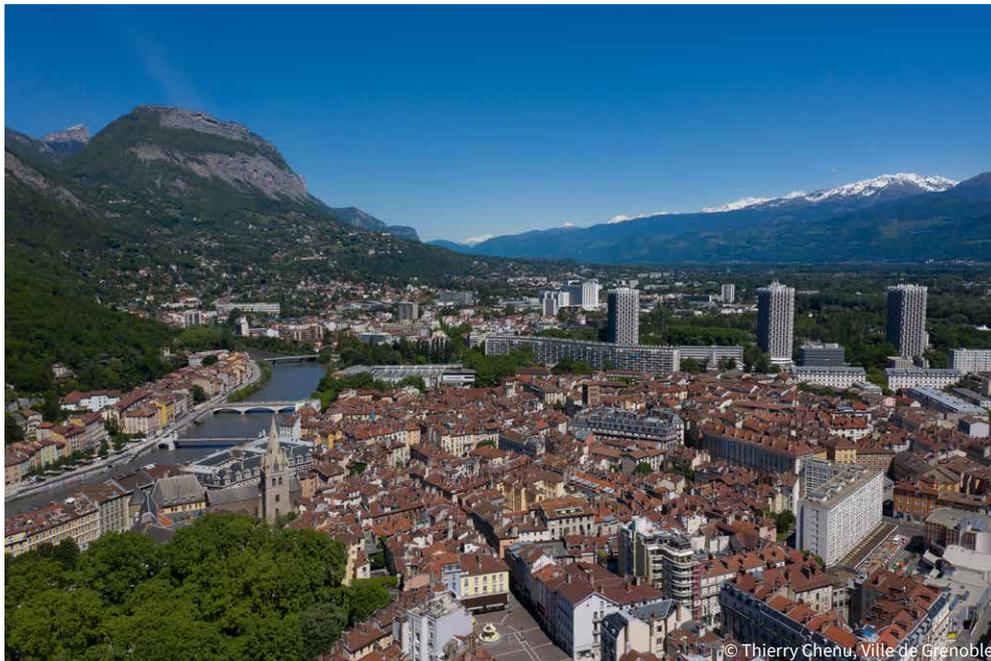
(37662). PERSONNEL MUNICIPAL : Règlement du Temps de Travail – Modification

Vous trouverez [au lien](#) suivant le communiqué de presse relatif au rallongement du congés parental à la Ville de Grenoble.

Des actions ciblées pour inciter à la rénovation énergétique des copropriétés construites entre 1945-1975

(37853). LOGEMENT : Société publique locale ALEC - Actions d'identification, de caractérisation et de mobilisation des copropriétés à fort potentiel de rénovation énergétique

Les copropriétés construites entre 1945 et 1975 représentent **35 % du parc de copropriétés grenobloises**, soit environ **1 200 copropriétés** pour 37 000 logements. Entre 2015 et 2014, **300 copropriétés construites entre 1945 et 1975 se sont inscrites au dispositif MurlMur**, service public qui accompagne et finance la rénovation énergétique de tous les logements privés du territoire métropolitain. Il reste donc un **gisement important d'environ 900 copropriétés présentant un potentiel de rénovation important**. Celles-ci constituent la cible prioritaire de MurlMur du fait de leur très faible niveau d'isolation. Après avoir **missionné la SPL ALEC entre 2022 et 2023 pour identifier, caractériser et mobiliser les copropriétés à fort potentiel de rénovation sur la ZAC Flaubert** via des actions d'aller vers pour qu'elles s'inscrivent au dispositif MurlMur et entreprennent des opérations de rénovation, la **Ville de Grenoble étend désormais sa demande à l'ensemble du territoire grenoblois**.



Gren' de projet : Le projet de GrenobLE LAB sélectionné pour la chapelle Voltaire

(37837). URBANISME AMENAGEMENT : Résultats de l'appel à projets « Gren' de projets » pour le site de la chapelle de l'Adoration - rue Voltaire

Une conférence de presse se tiendra mardi 17 décembre à 12h à l'ancienne Chappelle de l'Adoration ou Chappelle Voltaire, 17 rue Voltaire, en présence de **Margot Belair**, Adjointe à l'Urbanisme, d'**Alan Confesson**, Adjoint au Secteur 2, aux Commerces, à l'Artisanat, et à l'Économie locale, et de **Grenoble LAB**.

Agriculture urbaine dans les quartiers Mistral et Grand'Alp : reconnecter les Grenoblois-es à leur alimentation

(37330). AGRICULTURE URBAINE : Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Mille Pousses, mettant à disposition un terrain situé rue Corot à Grenoble pour la pratique de l'agriculture urbaine

(37331). AGRICULTURE URBAINE : Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Mille Pousses, sur la mise à disposition d'un terrain pour la pratique de l'agriculture urbaine.

Le conseil municipal a validé deux conventions d'occupation du domaine public avec la ferme urbaine Mille Pousses, qui était jusqu'alors une association et qui sera transformée au 1^{er} janvier 2025 en une SCIC mieux adaptée à son développement économique et humain. Ces conventions interviennent dans le cadre de la stratégie communale de développement de l'agriculture urbaine 2023-2026 adoptée au conseil municipal du 20 juin 2023 qui vise l'installation de nouveaux sites de production agricole en ville et à reconnecter les Grenoblois-es à leur alimentation en leur offrant une diversité d'espaces nourriciers (micro-fermes biologiques, forêts comestibles, jardins pédagogiques...).

La première convention adoptée ce jour concerne la parcelle de 2 718m² située dans le parc Lesdiguières, au cœur du quartier Mistral, que la Ville met déjà à disposition de Milles Pousses depuis le 1^{er} mars 2020 dans le cadre de son projet de ferme urbaine solidaire. Cette nouvelle convention a été adoptée pour prendre en compte le changement de statut de Mille Pousses.

La seconde convention intervient dans le cadre du projet Grand'Alp et concerne une parcelle située avenue Insbruck qui fait déjà l'objet d'une convention entre la Ville de Grenoble et Mille Pousses. En effet, la Ville met aujourd'hui à disposition de Mille Pousses une surface de 11 705 m². La convention adoptée ce jour prévoit d'étendre cette surface à 17 084 m² afin de permettre à la ferme urbaine de développer pleinement et de façon pérenne son activité dédiée à la culture maraîchère locale et à la sensibilisation des habitant-es, notamment des Villeneuves de Grenoble et d'Échirolles, à l'agriculture et l'alimentation durables. Cette nouvelle convention prend aussi en compte le changement de statut de Mille Pousses, qui passe d'une structure associative à une SCIC au 1^{er} janvier 2025.



Vœu pour un encadrement plus protecteur de la pratique de la chasse

La chasse génère régulièrement des inquiétudes pour la sécurité des personnes, l'accès serein aux espaces naturels et pour la protection des animaux.

En France, chaque année, plus de 30 millions d'animaux sont abattus dans la nature et près d'un animal chassé sur cinq provient d'élevages cynégétiques. Ces productions industrielles et surtout artificielles d'animaux sont en contradiction avec les autorisations de massacres données par les autorités locales sous le prétexte fallacieux de régulations des populations animales.

Cette pratique anachronique génère une désorganisation et une dégradation des écosystèmes avec un mépris absolu pour toute forme d'éthique en utilisant des pièges dont certains sont non sélectifs, causant de terribles souffrances aux espèces animales visées, mais aussi à des espèces protégées ou domestiques. Par ailleurs, aucune évaluation des dégâts provoqués ne mesure les effets de cette activité barbare, madeleine de Proust d'une petite minorité avide de violence gratuite.

Le risque pour l'environnement que représente la chasse est aussi très réel : en effet, les tirs des chasseur-euses génèrent des quantités massives de plomb et de plastique qui se retrouvent ainsi abandonnés dans la nature, empoisonnant la faune et la flore. Pire, un nombre important de ces projectiles tirés par les chasseur-euses en viennent, lors d'accidents, à blesser, voire tuer, adultes et enfants, cyclistes, randonneur-euses, cueilleur-euses de champignons, cavalier-es, chiens, chats, chevaux...

Cette menace est vécue concrètement par un grand nombre de Français-es. 74 % d'entre eux déclarent ainsi avoir déjà été inquiets de la possible présence de chasseur-euses lorsqu'ils se promènent en forêt, et 73 % avoir déjà évité de se promener en forêt ou dans certaines zones par peur d'un accident de chasse. L'expérience de cette inquiétude est encore plus forte pour les personnes résidant près d'une zone de chasse (respectivement 81 % et 80 %, une proportion en hausse par rapport à 2022). Un grand nombre d'enfants sont ainsi privés d'un nécessaire contact avec la nature, pourtant essentiel à leur développement.

Bien que la chasse soit principalement pratiquée dans les zones rurales, ce ne sont pas forcément les habitant-es de ces régions qui détiennent le fusil, bien au contraire. Aujourd'hui, la majorité des chasseurs et chasseuses provient des villes, un phénomène sociologique majeur observé entre 1998 et 2015. En effet, 67 % des pratiquant-es vivent en ville, dont 46 % dans des communes comptant plus de 20 000 habitants. En réalité, ce sont les territoires ruraux qui subissent les effets négatifs de la chasse.

La grande majorité des méfaits surviennent le week-end (83 % des accidents impliquant une arme de chasse). Pour la seule saison 2022-2023, 78 accidents dont six mortels ont été recensés. La chasse étant le seul loisir générant autant de drames et d'insécurité, un sondage récent (IFOP 2024) fait état du fait que 80 % des Français-es sont favorables à ce que les week-ends et les jours fériés deviennent des jours où la chasse est interdite.

Considérant que ces préoccupations sont particulièrement vives sur notre territoire, du fait des battues organisées sur l'aire grenobloise, notamment entre le 29 août et le 29 septembre 2024, mais aussi au regard du nombre exponentiel d'usager-es des espaces naturels aux alentours de Grenoble, il est nécessaire de répondre à la demande croissante de sécurisation de ces espaces par un encadrement des pratiques de chasse. La protection des promeneur-euses, des animaux et de la flore inhérente à ces espaces naturels passe nécessairement par un équilibre plus harmonieux de la cohabitation entre les différents usages.

La Ville de Grenoble demande que des actions soient prises à travers une réglementation nationale interdisant la chasse durant les périodes sensibles afin d'assurer une meilleure sécurité et favoriser une cohabitation respectueuse entre usager-es de la nature.

Le Conseil Municipal émet le vœu que :

Mesdames et Messieurs les Parlementaires :

- **interdisent l'activité de chasse pendant les mercredis, week-ends, jours fériés et vacances scolaires sur l'entièreté du territoire national ;**
- **suppriment tout type d'aide directe ou indirecte aux élevages d'animaux destinés à perpétuer artificiellement des activités de divertissement mortifères telle que la chasse (élevage de gibier) ;**
- **mettent fin au classement en « nuisibles » d'espèces appelées ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts), dont la chasse est autorisée toute l'année et sans quota ni étude des effets sur les écosystèmes.**

Vœu adressé au futur gouvernement contre la désertification médicale

Monsieur le premier ministre, Madame la première ministre,

Les dernières péripéties autour des débats du projet de loi de finances et du PLFSS, aboutissant à une motion de censure qui fait planer un sentiment d'instabilité et de doute pour nos compatriotes, ne doivent pas nous faire oublier que de l'assemblée nationale peut aussi ressortir le meilleur. A l'initiative d'un groupe de travail autour de la désertification médicale, présidé par le député de la Mayenne Guillaume Garot, une proposition de loi transpartisane a ainsi pu émerger pour répondre au défi crucial de la lutte contre les déserts médicaux et de la répartition équitable de l'offre de soin sur le territoire français.

En effet, si le nombre de médecins par habitants a constamment augmenté depuis 1991, cette tendance est de moins en moins prononcée et tend à une stagnation¹. De plus, il convient de prendre en compte deux facteurs importants pour comprendre ce qui se joue pour les années à venir. D'une part, 31,1 % des médecins en activité ont plus de 60 ans et le nombre de médecins retraités actifs - celles et ceux qui continuent de pratiquer pour pallier un manque d'offre de soin - baisse continuellement depuis 2016². D'autre part, les modes de vie des nouveaux médecins changent. Ils et elles aspirent de façon légitime à une meilleure qualité de vie, un recours plus fréquent au salariat, et une baisse du nombre d'heures travaillées. La combinaison de ces deux facteurs nous amène à penser que le départ à la retraite d'un ou une médecin ne pourra être comblé que par un nombre supérieur de jeunes médecins.

Il serait aisé de penser que les déserts médicaux ne se limitent qu'aux territoires ruraux.

Pourtant, notre commune souffre également d'une pénurie de médecins, notamment de médecins traitants. Ainsi, d'après une étude de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Grenoble, notre ville compte 6,1 médecins pour 10 000 habitants, contre 9,4 pour l'Isère, 9,1 pour la région Auvergne Rhône-Alpes, et 8,7 en moyenne nationale. De plus, près de 49 000 grenobloises et grenoblois auraient été sans médecin traitant, ou bien avec un médecin traitant de plus de 60 ans en 2023³.

La crise covid a placé la santé parmi les plus grandes préoccupations des françaises et des français. Depuis, des politiques ont été mises en oeuvre pour répondre à cette situation d'urgence. Nous constatons qu'elles ont parfois permis des mesures de bon sens, mais dont nous ne sentirons les effets bénéfiques qu'à long terme, à l'instar de la réforme du numerus clausus de 2021. D'autres mesures, comme celles prévues par la loi Valletoux du 27 décembre 2023, ont permis quelques avancées, sans pouvoir répondre suffisamment au problème dans son ensemble. Par ailleurs, nous observons que de grands moyens financiers sont dégagés pour favoriser l'installation des médecins (environ 87 millions d'euros en 2016⁴) sans que cette aide ait les résultats escomptés.

1 Les médecins d'ici à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée, étude de la DREES de 2017 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/er1011.pdf>

2 D'après l'ordre national des médecins

3 <https://cptsgrenoble.fr/2023/11/21/la-medecine-generale-a-grenoble/>

4 Chiffre issu de la proposition de loi susmentionnée

Face à cette situation, les initiatives prises par les collectivités ne manquent pas. La ville de Grenoble s'est d'ailleurs emparé de la compétence santé sans qu'elle soit inscrite dans ses compétences obligatoires, en soutenant notamment des centres de santé et en menant un travail conjoint avec la CPTS de Grenoble et l'assurance maladie. Toutefois, les collectivités ne pourront répondre à elles seules aux défis qu'implique la désertification médicale. Pire encore, la "décentralisation" de l'offre de soin pourrait aggraver les inégalités d'accès au soin dans le pays, les territoires les plus pauvres étant souvent les plus sous-dotés.

Nous appelons à des mesures fortes en faveur de l'égalité d'accès aux soins, qui permettent de prendre en compte tant les besoins des habitantes et des habitants que ceux des médecins.

De nombreux pays européens mettent en place des mesures de régulation de l'installation des médecins, comme la Norvège, le Danemark ou encore nos voisins allemands. Elles consistent principalement au conventionnement avec l'assurance maladie ou des institutions publiques. Une étude de la DREES de 2021 montre que ces mesures ont permis une "distribution plus homogène" de l'offre de soin⁵. La régulation de l'installation n'étant pas la seule solution pour lutter contre les déserts médicaux, des mesures doivent également viser à l'amélioration du cadre de travail des médecins, qui demeure un facteur déterminant dans le choix d'un territoire d'établissement.

Ce vœu, qui s'inscrit dans l'affirmation d'un soutien de la proposition de loi transpartisane déposée le 3 décembre 2024, en reprend ainsi les principales mesures dans son dispositif.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au gouvernement et aux parlementaires :

► de prendre les mesures nécessaires pour :

- **améliorer à court terme l'offre de soins médicaux dans les territoires sous-dotés, notamment par une meilleure répartition des médecins, en envisageant des mesures de régulation de l'installation des médecins o mieux former nos futurs soignants en démocratisant l'accès aux études de santé, en anticipant les besoins de formation à venir et en incitant à l'installation dans les territoires caractérisés par une offre de soins dégradée.**
- **améliorer l'exercice des soins dans les territoires, notamment les conditions de travail des médecins, et favoriser le développement du salariat pour les médecins, en particulier dans les centres de santé des zones sous-dotées**

► de considérer et faire appliquer les mesures intégrées à la proposition de loi transpartisane N° 682 de la dix-septième législature, enregistrée à la présidence de l'Assemblée Nationale le 3 décembre 2024.

5 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-11/CNS24%20-%20Fiche%2025%20-%20Comparaisons%20internationales%20des%20effectifs%20de%20m%C3%A9decins%20et%20infirmiers.pdf>